Pétition au gouvernement du Canada

(Cruauté envers les animaux)

Nous, soussignés, résidents du Canada, attirons l'attention du gouvernement du Canada sur ce qui suit :

Attendu que :

- Les lois canadiennes sur la protection des animaux n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour substantielle depuis 1892 et que le Canada se classe sous certains pays du tiers monde sur le plan de la législation en matière de protection des animaux;
- 92 % des Canadiens sondés par le groupe Environics Research en juin 2015 appuient « la mise à jour du *Code criminel* afin qu'il soit plus facile de condamner des personnes reconnues coupables d'actes de cruauté envers les animaux »;
- Les recherches confirment l'existence d'un lien entre la cruauté envers les animaux et la violence à l'égard des humains;
- Le Parlement a rejeté le projet de loi C-246, *Loi sur la modernisation des mesures de protection des animaux*, le 5 octobre 2016;
- La ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a déclaré après le rejet du projet de loi C-246 que tous s'entendent pour dire que la cruauté envers les animaux est un enjeu social important dont il faut s'occuper, qu'elle s'est toujours engagée à se pencher sur les dispositions du Code concernant la cruauté envers les animaux et que son Ministère allait faire un suivi de cette question.

Nous, soussignés, **résidents du Canada**, prions la **ministre de la Justice** de se saisir du dossier social important de la cruauté envers les animaux en procédant immédiatement à l'examen des dispositions du *Code criminel* pertinentes.

SIGNATURE (PAS de lettres moulées)	**VILLE (PAS d'abréviations) ET PROVINCE (en lettres moulées)**	**CODE POSTAL**

Veuillez poster les PÉTITIONS ORIGINALES SIGNÉES UNIQUEMENT à l'adresse suivante :

Nathaniel Erskine-Smith, député
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

TIMBRE NON REQUIS POUR CETTE ADRESSE
SI ENVOYÉ PAR ENVELOPPE N^{O} 10
PESANT MOINS DE 500g
>> Dans le doute, affranchissez.<<